

*Travaux de la Chambre*

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, il y a deux points dans l'intervention de mon collègue. Le premier, c'est qu'il se demande pourquoi, si l'on doit parler des Postes demain, le débat doit se terminer à 1 heure demain matin. Nous n'avons pas le choix, c'est le Règlement. Mais je tiens à lui rappeler que je lui avais offert de siéger ce soir jusqu'à minuit, de siéger demain toute la journée sur le sujet, de siéger lundi toute la journée jusqu'à minuit, et c'est lui qui a refusé cette offre après consultation avec son caucus.

En deuxième lieu, il me demande d'assumer mes responsabilités comme leader du gouvernement à la Chambre. Je tiens à l'assurer avec respect que c'est ce que j'ai l'intention de faire. Je veux rappeler, madame le Président, que nous ne sommes pas au 13 décembre 1979, mais au 22 octobre 1980. Et je vais assumer mes responsabilités à notre façon, non à la sienne.

[Traduction]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je remercie le député de nous avoir montré qu'il sait se servir d'un calendrier. En passant, nous sommes aujourd'hui le 23 octobre et non le 22, au cas où cela l'intéresserait.

**Une voix:** 1980.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** La question est très importante. Elle n'a pas reçu de réponse. Le leader du gouvernement à la Chambre prendra-t-il l'initiative de concert avec son homologue au Sénat, le sénateur Perrault, au cas où il ne le saurait pas...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Pourrait-il présenter une motion plus tard aujourd'hui pour amender celle-ci ou encore présenter une motion distincte? Je l'assure de mon consentement et je suis certain que le député de Winnipeg-Nord-Centre consentira, même à cette heure tardive, à la télédiffusion des délibérations du comité de la Chambre. Va-t-il le faire? Voudrait-il bien nous le dire?

[Français]

**M. Pinard:** Madame le Président, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a répondu à cette question plus tôt au cours de la période des questions orales. Il est une pratique parlementaire reconnue, savoir, que le comité établit ses propres règles. J'ai beaucoup de respect pour les comités de la Chambre, parce que je les considère comme une extension du Parlement, de la Chambre des communes, et que ce Parlement mérite d'être respecté.

Quant à sa suggestion, nous avons l'esprit ouvert et je suis prêt à négocier avec lui tant sur cet aspect de la diffusion des débats dans un ou plusieurs comités, que sur la durée du débat à la troisième phase, lorsque le rapport du comité sera fait à la Chambre. Mais ce n'est certainement pas immédiatement que

je suis en mesure de fournir une réponse à sa question, et ces discussions pourront avoir lieu à l'occasion de nos réunions régulières de leaders parlementaires. Je suis disposé à le rencontrer en tout temps aujourd'hui, demain, la semaine prochaine, pour discuter de cette question, non pas de façon isolée, mais dans le contexte plus général d'une réforme parlementaire et d'une modernisation de cette institution, pour qu'elle puisse—et pour que ce soit accepté par le public—à la fois s'occuper de plus d'un sujet d'importance majeure pour la population canadienne. C'est ce que nous tentons de faire actuellement, madame le Président. Nous essayons de permettre au Parlement de faire étudier la question constitutionnelle par un comité qui est partie intrinsèque du Parlement, et en même temps le budget et les questions économiques qui intéressent beaucoup plus la population canadienne, savoir, les questions ayant trait à l'inflation et au chômage.

Alors en l'occurrence, ce que nous sommes en train de faire—et je tiens à le dire au chef de l'opposition officielle (M. Clark)—parce que je sais qu'il est foncièrement honnête, à ce moment-là, si tel est le cas, et je le crois, il va admettre que ce que nous faisons actuellement, c'est tout simplement mettre un terme à une première phase d'un débat qui va se poursuivre en comité, pendant que la Chambre va pouvoir, elle, s'occuper de questions économiques, comme il le voulait lui-même, sachant également que la Chambre pourra à nouveau, dans un troisième temps, s'occuper de la question constitutionnelle et la débattre complètement après le 9 décembre prochain.

Alors, madame le Président, c'est ce qui explique notre attitude, et le chef de l'opposition officielle, s'il est honnête, va reconnaître que nous ne mettons pas fin au débat sur la Constitution, mais que nous voulons permettre au Parlement d'assumer ses responsabilités et de respecter la population canadienne.

[Traduction]

**M. Knowles:** Madame le Président, pour ce qui est de téléviser les délibérations du comité mixte de la constitution, je voudrais dire que notre parti appuie la proposition.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Je voudrais cependant mettre une condition que mon ami le leader de l'opposition officielle à la Chambre comprendra sûrement: que la diffusion soit faite par le service de la Chambre des communes comme pour les délibérations de la Chambre, c'est-à-dire intégralement. Nous ne voulons pas que des stations commerciales ou autres sélectionnent les intervenants ou ne donnent qu'un reportage partiel des délibérations. Si la diffusion peut se faire comme à la Chambre des communes, d'un hansom électronique de tous les débats, nous croyons que ce serait une bonne initiative et que c'est le bon moment de la prendre.